

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

**portant nomination au Comité national d'agrément des groupements agricoles
d'exploitation en commun**

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu les articles L. 323-1 à L. 323-16 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux groupements agricoles d'exploitation en commun ;

Vu les articles R. 323-1 à R. 323-51 et notamment les articles R. 323-5 et R. 323-6 du code rural et de la pêche maritime ;

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du comité national d'agrément des GAEC, pour une durée de trois ans, en qualité d'agriculteurs,

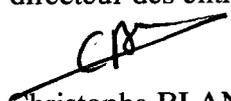
sur proposition de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture :
M. TOUZARD (Eric), titulaire et Mme GONTHIER (Anne), suppléante

Article 2

La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **14 NOV. 2014**

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des entreprises agricoles


Christophe BLANC